



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 40- janvier 2003

# MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59  
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127  
1000 Lausanne 19  
paraît 4 à 6 x l'an

## Convocation !

Chère collègue,  
Cher collègue,

En février 2002, et dans le contexte de l'élaboration de la nouvelle Loi sur le personnel, le DFJ présentait une plateforme de négociations autour des spécificités liées aux enseignant-es. La position de l'Etat, très dure, se fracassa contre l'inadéquation de représentation : seul le DFJ était présent et Mme Jeanprêtre peinait à clarifier sa position, louvoyant entre des vues personnelles et son statut de membre du gouvernement.

Les changements intervenus suite aux élections de mars ont permis de relancer cette négociation en l'appuyant sur une délégation politique claire composée de M. P. Broulis et Mme A.-C. Lyon.

Ainsi, en septembre 2002, après s'être entendus sur un nouveau périmètre, les associations/syndicats de l'enseignement et le Conseil d'Etat pouvaient démarrer un nouveau round de négociations.

Les échos issus de ces négociations ont très vite agité les salles des maîtres.

La question du temps de travail et, plus particulièrement, le sort fait au **travail des enseignants durant les vacances scolaires**, aux temps de la **formation continue**, ainsi que les inquiétudes liées au **dossier personnel** et à **l'entretien d'appréciation** se sont révélées extrêmement sensibles. À un point tel que les ouvertures proposées par les associations se sont vite fracassées contre une base très fortement raidie.

Après plus de 40 heures de débats, le mercredi 11 décembre 2002, à minuit (!), le Conseil d'Etat annonçait qu'il ne pouvait plus rien concéder et dès lors arrêtait sa position (disponible sur [www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch) ou à la SPV).

Les représentants de la SPV ont toujours clairement fait savoir qu'en dernière extrémité, ils en référerait à leur base.

C'est pourquoi, nous vous convoquons à une

### **assemblée générale extraordinaire de la SPV le 12 février 2003.**

Ce jour-là, le résultat de cette phase de négociations sera évalué et l'assemblée devra se prononcer.

Quelle que soit la position finale de la SPV, elle sera transmise au Conseil d'Etat et servira de base d'un document que nous ferons parvenir aux député-es, les thèmes négociés étant déclinés selon de nouveaux articles de la Loi scolaire.

Nous savons que votre agenda est très chargé.

Néanmoins, au vu de l'importance des enjeux, il ne saurait être question, Chère collègue, Cher collègue, que vous ayez à regretter de n'avoir pu, ni vous informer, ni vous exprimer.

Le comité de la SPV

# Fin du round de négociations !

- Statut futur des actuels enseignants nommés et temporaires...
- Jours à disposition de l'établissement en fin de vacances d'été...
- Formation continue sur et hors temps d'enseignement...
- Données sensibles dans le dossier personnel...
- Rôle des commissions du personnel...
- Modalités du futur entretien d'appréciation...
- Nouveautés sur le congé non payé et congé de maternité...

**Assemblée générale  
extraordinaire de la SPV**  
mercredi 12 février 2003  
16 heures - 18 heures  
Lausanne, aula des Cèdres / HEP  
suivie d'un apéritif...

Rendez-vous sur [www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch) pour trouver:

- la position de départ du Conseil d'Etat (septembre 2002)
- la synthèse des positions des associations (sept-nov 2002)
- la position finale du Conseil d'Etat (décembre 2002)

(Ces documents peuvent aussi être commandés à la SPV, jusqu'au 4 février 2003, dernier délai)

NB: La carte de membre pourra être demandée et un contrôle effectué selon la liste officielle